



Pôle Enfance : ouverture le 6 juillet

p. 12 et 13



Fête de la Saint-Jean :
le programme

p. 15



Promenade verte :
de nouveaux jeux en bois

p. 5

Eclairage
public p. 4



Budget
p. 7 à 9



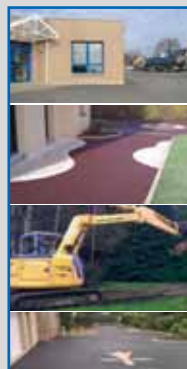
Exposition
p. 16



Vêtements et matériels multi-sports



ZAC Le Parc
Route de Rennes
Face au Leclerc
LECOUSSE
Tél. 02 99 99 23 15



DAUGUET® Serge sarl

Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs
Tél. 02 99 94 33 14

- Emulsion bitume
- Enrobés noir & couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.

DAUGUET® Ets sarl
Tél. 02 99 94 33 08

- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

4 rue des Rochelettes, 35133 LÉCOUSSE
Fax 02 99 94 48 57 • Portable 06 77 14 97 24
sergedauguet@aliceadsl.fr



PASCALTUAL E.U.R.L

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LÉCOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès

Sarl **CHERBONNEL**

CHARPENTE - BOIS

Z.A.Côte du Nord

35133 LÉCOUSSE

Tél. 02.99.99.20.47

Fax 02.99.99.59.59

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, Rue Kléber - B.P. 80416 - 35304 FOUGÈRES CEDEX
Tél. 02 99 99 99 49 - Fax 02 99 99 38 11 agence.fougères@tecam.fr
www.tecam.fr

- Les Jardins de Pérrouzel -

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4 rue des Rochelettes
35133 LÉCOUSSE

Votre conseiller : Maxime DAUGUET
Tél. 02 23 51 10 22 - 06 81 57 56 05
mail : maximedauguet@aliceadsl.fr

imprimerie LABBÉ

- Flyers ■ Dépliants ■ Catalogues ■ Calendriers
- Edition brochures ■ Fiches techniques
- Journaux municipaux ■ Notices techniques
- Plaquettes ■ Chemises ■ Classeurs ■ Livres
- Carnets ■ Blocs ■ Têtes de lettre
- Cartes de visite ■ Enveloppes ■ Etiquettes
- Pelliculage, vernis, découpe etc...

de la mise en page à la finition...
une chaîne graphique complète



ZA La Meslais - LÉCOUSSE - 35305 FOUGERES
Tél. : 02 99 94 25 26 - Fax 02 99 99 30 06
Email : imprimerie.labbe@wanadoo.fr

PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET



35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18

e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ COMMUNICATIONS 4-11

L'éclairage public la nuit
Des jeux en bois à la promenade verte
Un cheminement piéton à la Croix Dorée
Les installations d'assainissement non collectif
La mise en service de la vidéo-protection
Une borne de recharge pour les véhicules électriques
Le budget 2016
Les créations et reprises d'activités

→ ENFANCE JEUNESSE 12-14

L'ouverture du Pôle Enfance
Les activités d'été à l'accueil de loisirs
L'actualité des écoles

→ INITIATIVES 15-17

Le programme de la Saint-Jean
L'école de foot
L'exposition des ateliers créatifs de l'ACLé
Une exposition de bonsaïs en novembre
L'hommage aux « morts pour la France »

→ SERVICE 18-19

L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

- Le Pôle Enfance de la commune va ouvrir au début des vacances d'été. Le planning a été respecté. Ce bel outil fonctionnel et adapté à nos besoins renforce les services communaux en direction des familles. Avec ses deux écoles, ses installations sportives et culturelles, la commune se dote d'un lieu d'accueil et d'activités pour les enfants afin de répondre aux demandes des jeunes parents.
- Nous connaissons régulièrement des dégradations sur le complexe Pierre de Coubertin. Le conseil municipal a décidé de mettre en place un dispositif de vidéoprotection afin de sécuriser l'espace.
- Concernant l'éclairage public, nous avons décidé de revoir les horaires d'éclairage afin de maintenir le dispositif toute la nuit uniquement sur les grands axes et sur le complexe Pierre de Coubertin. Nous souhaitons allier sécurité, maîtrise des dépenses d'énergie et protection de l'environnement.
- Le bulletin fait aussi un large écho au budget communal 2016. Depuis 2014, l'Etat nous a retiré 110 000 € de dotation donc de recettes alors qu'il nous a obligé à de nouvelles dépenses comme la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et l'instruction des permis de construire (avant, les permis étaient instruits par les services de l'Etat). Nous continuons néanmoins à développer notre commune par des services de qualité et un programme d'investissement conséquent.
- Au moment où j'écris ces lignes, l'épicerie multiservices est fermée, le gérant ayant décidé de dénoncer le bail. L'ensemble du bâtiment est propriété de la commune et le loyer avait été fixé à un prix particulièrement faible. Nous réfléchissons au devenir de ce lieu.

Je vous invite à participer à la fête de la Saint Jean des 18 et 19 juin et vous souhaite un bel été

Bien cordialement.

Bernard Marboeuf,
Maire de Lécousse,
Conseiller Régional de Bretagne.





→ Éclairage public la nuit : de nouvelles mesures



Le 12 mai dernier, le Conseil municipal a approuvé le projet de régulation de l'éclairage public une partie de la nuit dans certains secteurs. Cette démarche, qui se généralise partout en France, vise plusieurs objectifs : protéger l'environnement conformément à l'Agenda 21 et réaliser des économies d'énergie (donc réduire les dépenses). En effet, les émissions lumineuses artificielles perturbent les rythmes biologiques de la nature et ont des conséquences importantes sur les écosystèmes, la faune et la flore. Il convient de rappeler également que tous les habitants de la commune ne bénéficient pas de l'éclairage public.

Cette régulation ne concernera pas l'ensemble de la commune. Le centre bourg, le secteur concerné par la vidéo-protection et les axes principaux resteront éclairés toute la nuit : le boulevard Jean Monnet, le boulevard de la Côte du Nord, la rue de la Croix Dorée, le boulevard de la Motelle, la rue du Pont Sec, la rue Pierre de Coubertin, la place Saint-Martin-

des-Champs, la rue de la Guillardière, le début de la rue de la Basse-Porte (jusqu'à la pharmacie), le boulevard de Bliche, la rue du Pigeon-Blanc, la rue Marion-du-Faouët et le carrefour de Gibary.

Dans les autres secteurs, l'éclairage public sera éteint de 23 h à 6 h du dimanche au jeudi, et de 1 h à 6 h les vendredi et samedi. Ces nouvelles mesures entreront en vigueur au cours de l'été.

Le coût total des investissements à réaliser sur le réseau pour la mise en place de l'extinction est compris entre 15 000 € et 20 000 € HT. Cette enveloppe inclut les 8 000 € nécessaires à la mise en conformité réglementaire des armoires électriques. Sur ces investissements, la commune est éligible à une subvention du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35), à hauteur de 15 %.

Le gain généré par l'extinction de l'éclairage public la nuit est estimé à environ 18 000 € par an.

Service d'eau potable : du nouveau au 1^{er} janvier 2017

Le contrat de distribution d'eau qui lie la commune à la société Saur se termine le 31 décembre 2016.

La commune de Lécousse travaille avec la Ville de Fougères à la mise en place d'une convention d'entente intercommunale afin de confier aux services de la Ville de Fougères la gestion du service de distribution d'eau potable de la commune.

Donc, au 1^{er} janvier 2017, la facturation de votre abonnement et de vos consommations d'eau sera faite directement par les services de la Ville de Fougères.

Un document précisant les modalités de mise en place sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec le bulletin municipal de septembre.

et aussi...

Plan Local d'Urbanisme : l'extension du permis de démolir

Conformément au Code de l'Urbanisme, les travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction doivent être précédés d'un permis de démolir dans les secteurs décidés par le Conseil municipal. Dans le cadre de la protection du patrimoine, la commune a souhaité étendre le permis de démolir à l'ensemble de la zone urbanisée afin d'assurer un suivi de l'évolution du bâti. L'extension du permis de démolir à toutes les zones U du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvée par le Conseil municipal le 23 mars dernier.

→ Promenade verte : de nouveaux jeux en bois



L'an dernier, de nouveaux jeux en bois massif ont été installés dans la promenade verte : une passerelle avec filet, des pas japonais, un sentier de rondins et une poutre d'équilibre. Ces aménagements, qui s'intègrent parfaitement à l'environnement, ont été complétés récemment par deux nouveaux éléments : une structure toboggan et une balancelle double. N'hésitez pas à en profiter durant l'été !

La fourniture de ces nouveaux jeux, conçus par la société Proludic, s'élève à 8 468, 40 € TTC. Le montant de la pose, assurée par la société Récréation Ouest, est de 1 860 € TTC.

→ Croix dorée : un cheminement piéton pour remplacer la passerelle

La passerelle située au giratoire de la Croix Dorée est ancienne et dégradée. Sa réfection étant trop onéreuse, la commune a choisi de la remplacer par un cheminement en dur le long du giratoire. Ce cheminement partira de l'arrêt de bus de la Croix Dorée et longera le rond-point pour rejoindre la promenade verte aux abords du groupe scolaire Montaubert. Des aménagements seront réalisés pour sécuriser les piétons.



Trois entreprises ont été consultées pour la réalisation des travaux. Après analyse des offres, le Conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise Beaumont TP pour un montant de 7 762, 50 €. Les travaux seront réalisés durant l'été.

→ Assainissement non collectif : contrôle des installations

Fougères Communauté va procéder au contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la commune. Ces contrôles ont pour objectif de prévenir tout risque de pollution pouvant nuire à la santé des personnes ou occasionner des nuisances sur l'environnement. En effet, les eaux usées des habitations privées non reliées à l'assainissement collectif doivent être assainies avant d'être infiltrées ou rejetées dans le milieu naturel.

Ces contrôles auront lieu au dernier trimestre 2016 et seront réalisés par un prestataire extérieur : Veolia Eau. Un courrier sera adressé aux foyers concernés afin de préparer le contrôle.

Attention, Fougères Communauté appelle à la vigilance concernant un démarchage frauduleux constaté sur le territoire : de faux contrôleurs avec demande de paiement en direct.

Aucun paiement ne sera exigé au moment du contrôle effectué par le technicien de Veolia Eau. Vous recevrez à votre domicile, par courrier, une facture qui vous sera adressée par le Trésor Public.



et aussi...

Salle Hermine : la réfection du parquet

Deux prestataires ont été consultés pour la réfection complète du parquet de la salle Hermine prévue au budget 2016. Le Conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise Germain pour un montant total de 9 138, 05 € HT, soit 10 965, 66 € TTC. Les travaux seront réalisés en octobre.

Salle Emeraude : de nouveaux volets roulants

Pour la réfection de l'ensemble des volets roulants de la salle Emeraude, le Conseil municipal a accepté les devis suivants :

- fourniture et pose des volets : entreprise Angenard pour un montant de 3 454, 16 € HT
- alimentation électrique : entreprise Gullient pour un montant de 450 € HT.

Le montant total des travaux s'élève donc 3 904, 16 € HT, soit 4 684, 99 € TTC.

Route de la Chaunière : travaux en cours sur la canalisation d'eau

Une consultation a été réalisée pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable route de la Chaunière et deux prestations supplémentaires : l'extension du réseau pour l'alimentation de deux parcelles et la dépose de la canalisation amiante-ciment.

Un avis d'appel à concurrence a été publié début février dans Ouest-France et la Chronique Républicaine, ainsi que sur la plateforme des marchés publics e-megalis. Neuf offres ont été remises dans le délai imparti.

Après analyse des propositions, le Conseil municipal a retenu l'offre de l'entreprise Plançon-Bariat pour un montant total de 89 635 € HT, soit 107 562 € TTC.

Les travaux, qui ont démarré le 23 mai, devraient se terminer le 24 juin. La route est interdite à la circulation pendant toute la durée du chantier, sauf pour les riverains quand la situation le permet.

et aussi...

Église : la motorisation des cloches

Datant de l'électrification des cloches, les moteurs de volée et de tintement des cloches 1 et 2 sont aujourd'hui vétustes (ceux de la cloche 3 ont été remplacés il y a quelques années). Un devis a donc été demandé à la société Bodet, campaniste qui assure l'entretien des cloches, du paratonnerre, des horloges et du clocher de l'église.

Les deux moteurs de volée sont identiques : 1 170 € chacun. L'option « carte de commande de glas » n'est retenue que pour la cloche 1, la seule à être en volée dans ce cas. Le prix du moteur de tintement, qui dépend du poids de la cloche, est de 730 € HT pour la cloche 1 et de 590 € HT pour la cloche 2.

Pour assurer une bonne maîtrise du fonctionnement des commandes des moteurs, il est essentiel d'installer un tableau de commande (1 350 € HT).

Le montant total de la prestation s'élève à 5 720, 40 € HT, soit 6 864, 48 € TTC.

Rue de la Butte : rénovation des mâts d'éclairage

Pour la rénovation des mâts d'éclairage public du bas de la rue de la Butte, une consultation a été réalisée auprès de deux prestataires pour la fourniture et la pose de 3 mâts à la place des 5 candélabres existants. Le Conseil municipal a accepté l'offre de l'entreprise Bouygues Énergies et Services pour un montant de 7 332 € HT, soit 8 798, 40 € TTC.

→ Complexe Pierre de Coubertin : mise en service de la vidéo-protection en fin d'année



Le déploiement de 7 caméras

Le 12 mai dernier, le Conseil municipal a validé le projet de vidéo-protection destiné à protéger le complexe de loisirs Pierre de Coubertin. Au total, 7 caméras seront déployées aux abords de la salle Hermine, la salle Émeraude et du complexe sportif. Le centre d'enregistrement des images sera installé dans un local sécurisé à l'Hôtel de Ville. Son accès ne sera autorisé qu'aux seules personnes habilitées par l'autorisation préfectorale.

Le coût total de l'opération s'élève à 60 000 €. La commune va solliciter auprès de l'État une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), à hauteur d'environ 30 %.

Un cadre légal précis

Le déploiement de la vidéo-protection répond à un cadre légal très précis. Réglementé par la loi du 21 janvier 1995, qui s'attache à concilier la liberté individuelle et la sécurité collective, le dispositif fait l'objet d'une autorisation préfectorale valable 5 ans délivrée après avis d'une com-

mission départementale. Seules les personnes habilitées par l'autorité préfectorale peuvent visionner les images enregistrées, et uniquement dans le cadre de leurs fonctions. La loi prévoit également le signalement systématique de la vidéo-protection par des panneaux réglementaires. Concernant la protection de la vie privée, des procédés de floutage des habitations entrant dans le champ des caméras sont mis en œuvre de façon automatique.

Une charte éthique et une commission municipale

Souhaitant aller au-delà des garanties prévues par la loi, la commune a d'ores et déjà rédigé une charte éthique visant à informer et renforcer la transparence sur le dispositif. Validée par le Conseil municipal le 12 mai dernier, cette charte encadre avec précision les conditions d'installation des caméras, l'accès au lieu d'enregistrement des images, le traitement des images enregistrées, les règles de communication des enregistrements, l'exercice du droit d'accès aux images, etc.

Une commission municipale « Vidéo-protection, Libertés publiques et Prévention » a également été constituée. Cette commission, qui regroupe Monsieur le Maire, Daniel Tancerel, Anne Perrin, Joseph Pellen, Noël Demazel, Sébastien Etiennoul, Paul Mugnier et Martine Supiot, se réunira au moins une fois par an. Son rôle sera d'évaluer le dispositif et son impact. Elle pourra formuler toute recommandation sur les conditions de fonctionnement du système et élaborera un rapport annuel qui sera présenté au Conseil municipal.

et aussi...

Véhicules électriques : une borne de recharge

Afin d'accompagner les collectivités sur la voie de la transition énergétique, le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE35) a décidé de déployer sur l'ensemble du département (hors Rennes Métropole) un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Dès cette année, 85 bornes seront installées dans 70 communes : 76 bornes de recharge normale/accélérée et 9 bornes rapides. Le SDE35 finance l'intégralité de cet investissement qui s'élève à 1 million d'euros, avec le concours des Investissements d'Avenir de l'État confiés à l'ADEME et de la Région Bretagne.

À Lécousse, la borne de recharge normale/accélérée est installée place des Marches de Bretagne, près du transformateur situé sur le parking de la mairie. Elle dispose de deux points de recharge, permettant ainsi à deux véhicules de se recharger simultanément en courant alternatif de 3 à 22 kVA (selon le type de véhicule).

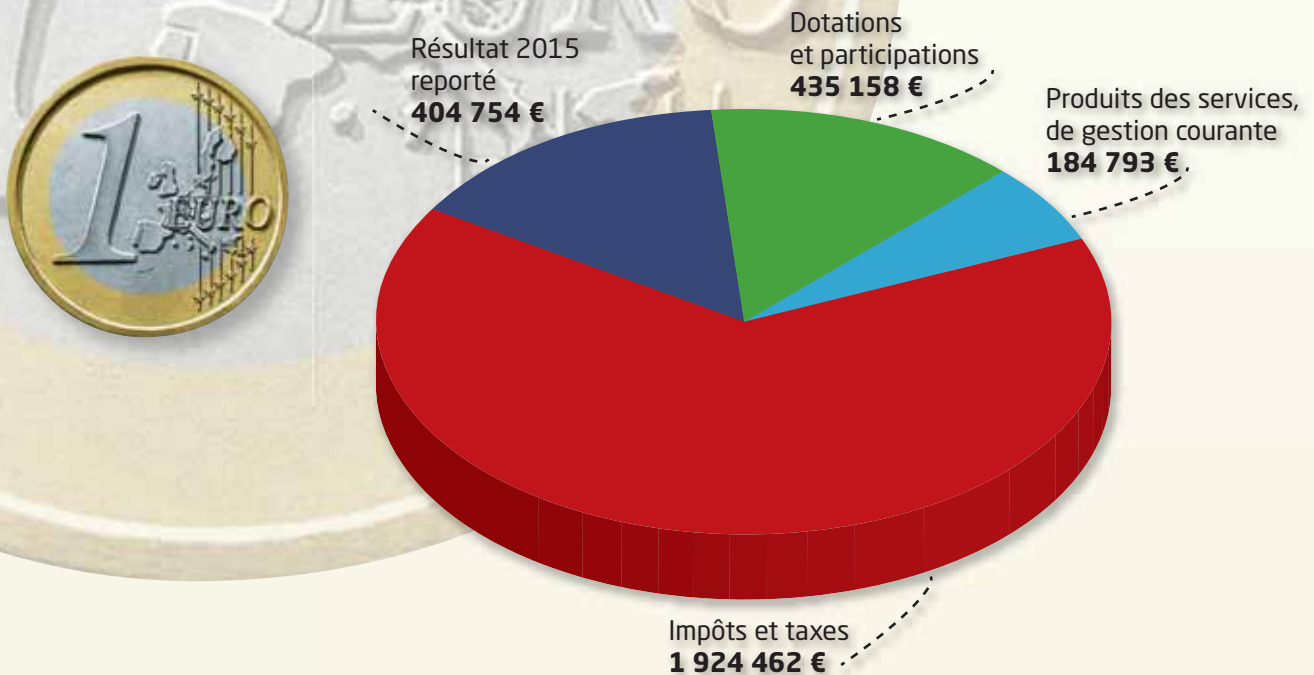
En 2016, la recharge est gratuite. L'usage de la borne se fait à l'aide d'une carte délivrée par le SDE35, disponible sur demande via le site www.sde35.fr.



→ Finances communales : le budget 2016

D'où vient l'argent ?

Recettes de fonctionnement : 2 949 167 €



Les produits des services

Ils correspondent notamment aux recettes générées par l'accueil de loisirs (20 000 €) et les repas facturés au groupe scolaire Montaubert (90 000 €). Les produits de gestion courante sont en diminution en raison de la baisse de loyer accordée aux cellules commerciales de la place de l'église.

Les impôts et taxes

Aux contributions directes, s'ajoutent principalement la compensation à la taxe professionnelle de 2003 versée par Fougères communauté et figée à 487 156 €, la taxe sur l'électricité (70 000 €), la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (70 000 €).

Les dotations et participations

La diminution de ce chapitre de recettes tient à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, baisse cumulée chaque année depuis 2014 (voir ci-contre).

Le résultat 2015 reporté

Le résultat global de la section de fonctionnement 2015 a permis de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2015. Le reliquat est reporté en recette de fonctionnement au budget 2016.

Dotation Globale de Fonctionnement : la baisse se poursuit

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), basée essentiellement sur des critères de population et de superficie, est la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales. Les contributions de la commune de Lécousse au redressement des finances publiques ont été de :

- 18 865 € en 2014
- 45 395 € en 2015
- 46 521 € en 2016

Soit un total de 110 781 € (somme définitivement perdue chaque année).

En 2013, la DGF s'élevait à 416.245 €. En 2016, elle est estimée à 299 411 €.

Taux d'imposition : + 2 % sur le foncier bâti

Les bases des taxes directes ont été revalorisées de 1% selon la loi de finances 2016.

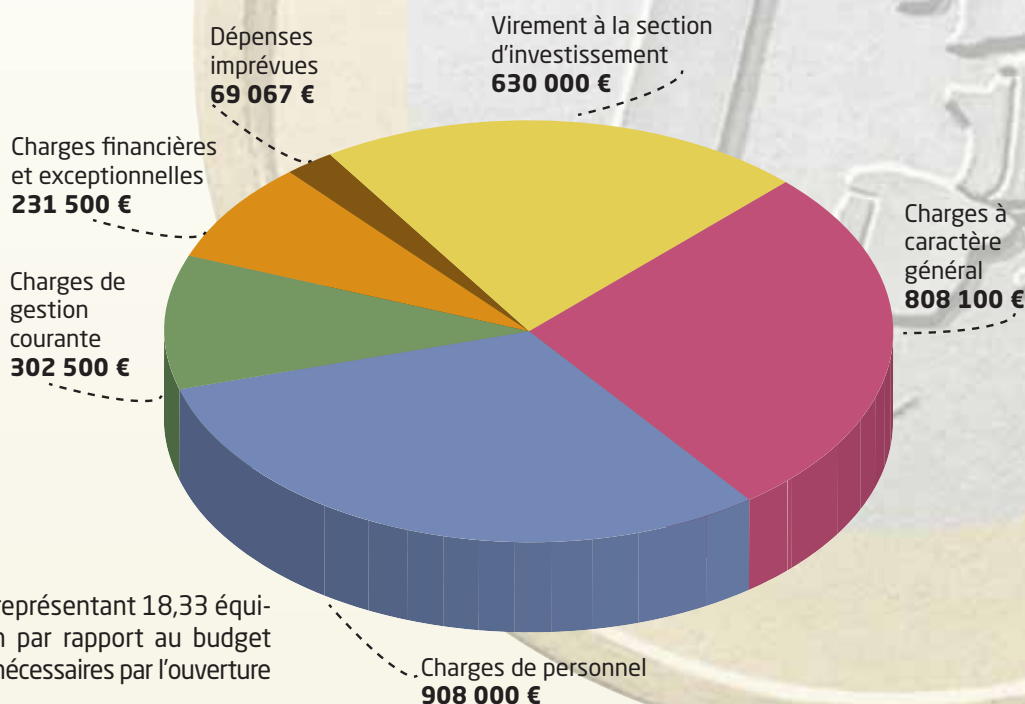
Les pertes de recettes pour la commune, d'exonérations décidées par l'État, font l'objet de compensation. Pour 2016, les allocations compensatrices diminuent de 10 514 €. La stabilisation des recettes fiscales de la commune est assurée par une augmentation de 2% de la taxe sur le foncier bâti. Elle passe de 16,12 % à 16,44 %.

Produits fiscal 2016 : 1 205 765 €

Les taxes	Bases d'imposition 2016	Taux d'imposition communaux 2016	Produit estimé 2016
Taxe d'habitation	3 585 000 €	16,15 %	578 978 €
Taxe sur le foncier bâti	3 589 000 €	16,44 %	590 032 €
Taxe sur le foncier non bâti	88 100 €	41,72 %	36 755 €

Où va l'argent ?

Dépenses de fonctionnement : 2 949 167 €



Les charges du personnel

La commune emploie 20 personnes, représentant 18,33 équivalents temps plein. L'augmentation par rapport au budget 2015 intègre les recrutements rendus nécessaires par l'ouverture du Pôle Enfance.

Les charges à caractère général

Les crédits alloués au fonctionnement des services sont limités pour permettre la maîtrise des charges de fonctionnement. Les dépenses d'énergie s'élèvent à 120 000 €, dont la moitié pour l'éclairage public. L'entretien de la voirie (balayage, fauchage, point-à-temps) est estimé à 170 000 €. La participation de la commune au fonctionnement du transport urbain (Surf) est prévue à 40 000 €. L'achat des repas pour le groupe scolaire Montaubert et le Pôle Enfance représente 70 000 €.

Les autres charges de gestion courante

Ces charges sont constituées des indemnités aux élus, des subventions communales, des contributions aux syndicats intercommunaux. Depuis 2015, les frais d'instruction du droit des sols par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) sont supportés par la commune alors qu'avant ils l'étaient par l'État.

Les charges financières et exceptionnelles

Les intérêts des emprunts sont à leur niveau de 2015 : 170 000 €.

Les dépenses imprévues

Le compte de réserve est doté de 69 067 €, montant inférieur à 7,5 % des dépenses de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement

Le virement prévisionnel est de 630 000 €. Il couvre la totalité du remboursement en capital des emprunts (330 000 €) et permet le financement de nouveaux travaux (300 000 €). Au 1^{er} janvier 2015, la dette en capital était de 1 307 €/habitant pour une annuité de 147 €/hab. Au 1^{er} janvier 2016, ces valeurs sont de 1 365 et 137 €/hab.



le mot

Anne Perrin,

1^{ère} adjointe déléguée
aux Finances communales,
à la Jeunesse et à l'Éducation

« Pour l'année 2016, la contribution lécousoise au redressement des finances de l'État représente un équivalent de 35 € par habitant de Lécousse. Au total, ce sont donc 110 781 € qui sont déduits du budget de la commune, soit une baisse des ressources de 4,2 %. Dans ce contexte contraint, il faut rester vigilant sur les charges de fonctionnement (frais d'énergie et d'entretien, frais de personnel...), sans pour autant remettre en cause les services apportés aux habitants et le soutien aux associations et aux familles. Malgré tout, le dynamisme de la commune (nouveaux bâtis) et de nouvelles recettes (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, financement de la CAF pour les TAP) nous permettent de rester optimistes. Ainsi, la capacité d'autofinancement de la commune après remboursement des emprunts reste largement supérieure à la moyenne de notre strate (139 €/hab contre 94 € en moyenne). Elle permet de maintenir un niveau soutenu d'investissement sans alourdir la dette par habitant (moins de 140 €) et en gardant une capacité de désendettement de moins de 6 ans pour la commune. »

➔ Investissements 2016 : 1 201 500 €

Subventions d'équipement - Études : 120 000 €

- mise à jour documents d'urbanisme : 15 000 €
- études diverses : 5 000 €
- subvention construction de 8 pavillons HLM aux Vallons Saint-Martin (phase 1) : 100 000 €

Groupe scolaire Montaubert : 21 000 €

- acquisition matériel divers : 5 000 €
- sanitaires PMR : 4 000 €
- panneaux acoustiques salle de restauration : 10 000 €
- cloisons de séparation sanitaires maternelle : 2 000 €

Pôle Enfance : 71 000 €

- compléments travaux bâtiment et aléas : 30 000 €
- mobilier : 32 000 €
- matériel informatique et bureau : 6 000 €
- logiciel gestion accueil de loisirs : 3 000 €

Sports : 10 000 €

- achat de mobilier et matériel sportif : 10 000 €

Bâtiments publics : 47 000 €

Hôtel de Ville : 6 000 €

- logiciels informatiques SEGILOG
- redevance annuelle : 6 000 €

Centre Technique Communal : 13 000 €

- outillage et petit matériel : 5 000 €
- réaménagement plateforme : 8 000 €

Église : 8 000 €

- motorisation des cloches : 8 000 €

Complexe culturel : 20 000 €

- volets roulants salle Emeraude : 5 000 €
- réfection parquet salle Hermine : 15 000 €

Cadre de vie - Liaisons douces : 64 000 €

- jeux promenade verte : 11 000 €
- schéma directeur liaisons douces : 10 000 €
- signalétique directionnelle en agglomération : 5 000 €
- signalétique centre commercial Le Parc : 20 000 €
- mobilier urbain : 3 000 €
- création cheminement piéton giratoire de la Croix Dorée : 15 000 €

Divers sécurité : 63 000 €

- mise en place vidéo-protection : 60 000 €
- création îlot carrefour de la Pépinière : 3 000 €

Aménagement voirie et réseaux : 805 500 €

Aménagement : 700 000 €

- aménagement rue A. Berthelot et place Saint-Martin-des-Champs : 350 000 €
- étude mise en place feux tricolores carrefour bd Motelle et rues de la Butte et Mésangère : 10 000 €
- renouvellement canalisations route de la Chaunière : 160 000 €
- étude et travaux canalisations secteur Le Parc : 80 000 €
- provision pour travaux sur réseau d'assainissement : 100 000 €

Réfection trottoirs et allées piétonnes : 10 000 €

- réfections diverses : 10 000 €

Éclairage public : 28 000 €

- remplacement et régulation : 23 000 €
- illuminations de Noël : 5 000 €

Accessibilité PMR voirie, amendes de police et autres : 21 000 €

- travaux dans le cadre des amendes de police : 12 000 €
- travaux d'accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP : 9 000 €

Chemins ruraux (études, acquisitions terrains et travaux) : 35 000 €

- Pont aux Ânes - Préciput : 35 000 €

Acquisitions de terrains : 11 500 €

- acquisitions diverses : 11 500 €



→ Vie économique : les créations et reprises d'activités

→ Peinture et décoration : Mikaël Hartmann succède à M.Boittin



Le 1^{er} février dernier, Mikaël Hartmann a pris la succession de Jean-Pierre Boittin, parti en retraite, à la tête de l'entreprise de peinture et décoration située boulevard de la Motelle. Âgé de 30 ans, il était auparavant salarié chez Mainguet Décoration, à Rennes. « *J'ai toujours eu envie d'avoir ma propre entreprise* » explique-t-il. « *Mainguet Décoration ayant fermé, je me suis dirigé vers une reprise d'activité. J'ai été très bien conseillé par la plateforme Initiative Pays de Fougères et par Bretagne Active, qui m'ont permis d'obtenir différents prêts et aides financières. J'ai pour parrain Bernard Gaudin, le fondateur de la Sotrav.* »

La société emploie actuellement 13 salariés. « *L'activité a très bien démarré. Je ne pensais pas embaucher si vite. Mon but est de conserver cet esprit familial qui caractérise l'entreprise depuis sa création.* »

■ **Sarl Boittin-Hartmann,**
14 bis boulevard de la Motelle
Tél. 02 99 99 82 49

→ N.M.T.P. Location : Nicolas Malle aux commandes



Auparavant conducteur d'engins dans la Manche, Nicolas Malle a créé N.M.T.P. Location en mai 2015. L'entreprise est spécialisée dans les travaux publics, la location de matériel avec chauffeur et les travaux chez les particuliers (aménagements extérieurs). Le siège est à Laignelet, mais le bureau et l'atelier sont situés à Lécousse, au hameau de la Guillardière.

Le patron âgé de 36 ans emploie deux salariés à temps plein et un maçon en CDD. « *Tout se passe bien. Les premiers résultats dépassent mes prévisions* » confie-t-il. Son projet a été soutenu par la plateforme Initiative Pays de Fougères, qui lui a accordé un prêt d'honneur. Il est parrainé par Daniel Groussard, le fondateur des transports Groussard. « *J'ai été très bien conseillé par Initiative Pays de Fougères, à tel point que j'ai décidé d'adhérer à la plateforme.* »

■ **N.M.T.P. Location**
Bureau et atelier au 3, hameau de la Guillardière
Tél. 06 85 46 45 43

→ ADAPT : l'accueil de 28 travailleurs handicapés



Il y a deux ans, l'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées a quitté Fougères pour s'installer à Lécousse, dans les anciens locaux du magasin Mutant. « *C'est un emplacement idéal* » souligne Jean-François Dando, chef de service. « *Les surfaces de production et de stockage sont vastes. Il y a de nombreuses places de parking et une desserte de bus à proximité.* »

L'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) accueille actuellement 28 personnes en situation de handicap qui travaillent dans le domaine du conditionnement (produits alimentaires, cosmétiques, etc), la numérisation et la destruction de documents confidentiels, ainsi que le câblage électrique. Depuis un an et demi, une activité de maraîchage biologique est également assurée au Jardin de l'Euclie. « *Cette reprise d'activité répond aux besoins des travailleurs qui souhaitent se diversifier. Entre les semis, la récolte, la préparation des*

paniers, la gestion des encaissements, etc, la multiplicité des tâches est très intéressante pour eux. » La vente directe des produits s'effectue sur place tous les mardis de 16 h 30 à 19 h. À noter qu'une journée portes ouvertes aura lieu le 22 juin prochain.

Outre l'intégration professionnelle, l'association a pour but de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes en situation de handicap. « *Nous apportons aux travailleurs un soutien dans la gestion de leur budget, les activités de loisirs, la santé, etc. Nous avons engagé des partenariats avec des structures locales telles que l'IME, l'Institut Paul Cézanne, ou encore le FJT* » note Jean-François Dando.

■ **ADAPT,**
4 boulevard de la Côte du Nord
Tél. 02 23 51 14 27
06 15 67 50 52 (maraîchage bio).



→ **Belloir Poids Lourds :**
Le garage repris par le groupe SAMI



Suite au départ en retraite de Stéphane Belloir, le garage de la rue de la Butte a été repris récemment par le groupe familial SAMI. L'établissement, qui a gardé le même nom, est spécialisé dans la réparation de véhicules industriels et utilitaires toutes marques et dans la vente de camions et utilitaires Mercedes-Benz. L'équipe est composée de 10 salariés. « C'est un changement dans la continuité » note Jean-Noël Angoujard, le responsable du site (2^e en partant de la gauche). « Le souhait du groupe SAMI est de garder la même équipe et la même méthode de travail ». SAMI Bretagne regroupe au total 5 sites : Cesson-Sévigné, Saint-Malo, Lorient, Vannes et Lécousse.

■ **Belloir Poids Lourds**, 16 rue de la Butte
 Tél. 02 99 99 15 48

→ **Agencement intérieur :**
la création de l'Atelier du Nançon

Âgés respectivement de 37 et 35 ans, Damien Aury et Matthieu Dodard ont créé l'Atelier du Nançon en juillet 2015. L'entreprise, qui emploie un troisième salarié, est spécialisée dans les aménagements intérieurs (cuisine, dressing, salle de bains, parquet, etc) et la fabrication de mobilier sur mesure pour particuliers et professionnels. Les co-gérants dirigeaient auparavant Créa Bois Réalisations, une entreprise de même activité à Saint-Martin-de-Landelles (50). « Nous avons souhaité nous rapprocher de Rennes, où se trouve 80 % du marché, ainsi que de nos domiciles. Se faire connaître à Fougères était aussi une opportunité » explique Damien Aury (photo). « Nous avons préféré changer de nom car il y a déjà une entreprise Créa Bois en Ille-en-Vilaine. »



■ **L'Atelier du Nançon** - 36 rue de la Guillardière
 Tél. 02 23 51 69 07 - atelierdunancon@gmail.com

→ **Véhicule avec chauffeur :**
Charles Froger à votre service



Ces deux dernières années, Charles Froger a été auxiliaire ambulancier en plus de son activité d'artisan luthier. Son goût pour la conduite et son sens du relationnel l'ont incité à créer en mars dernier son activité de chauffeur privé. Cette profession, très réglementée, se développe partout en France. « Je peux accompagner les personnes âgées à faire leurs courses ou aller à un rendez-vous. Si besoin, j'ai une tablette tactile qui permet de commander au Drive. Je peux récupérer et ramener leurs courses, si les personnes le souhaitent » détaille-t-il. « Pour les jeunes, j'assure également des navettes pour aller en discothèque ». Pour les déplacements dans le pays de Fougères, le forfait est de 8 € l'aller et 8 € le retour, de jour comme de nuit. « Je propose aussi aux professionnels un forfait de 55 € comprenant l'aller-retour à la gare ou à l'aéroport de Rennes, dans la journée uniquement ». En fonction des besoins, Charles Froger peut se déplacer partout en France. L'entrepreneur de 28 ans a pour projet d'obtenir l'agrément pour transporter les personnes à mobilité réduite.

■ **Charles Services**
 Sur réservation uniquement,
 une heure à l'avance minimum
 Tél. 06 31 83 71 87 - Charles.Services35@gmail.com

→ **Menuiserie :**
Michaël Coutard à son compte

Auparavant salarié dans des menuiseries à Rennes, Louvigné-du-Désert ou encore Laillé, Michaël Coutard a choisi de se mettre à son compte en janvier 2015. Âgé de 31 ans, il réalise tous travaux de menuiserie générale, agencement, escaliers, placo, ossature bois, cuisines, etc. « Depuis que je suis apprenti, j'ai toujours eu l'ambition de créer ma propre entreprise » explique le menuisier domicilié à Lécousse depuis 8 ans. « Le statut d'auto-entrepreneur m'a incité à franchir le pas. Si tout se passe bien, l'entreprise sera transformée en SARL. Je suis plutôt satisfait car l'activité a bien démarré. »



■ **Menuiserie Coutard**
 35 résidence de la Garenne
 Tél. 06 64 20 76 44 - menuiserie.coutard@gmail.com



➔ Pôle Enfance : ouverture le mercredi 6 juillet

Démarrés en janvier 2015, les travaux d'aménagement du Pôle Enfance entament leur dernière ligne droite. Situé sur le site de l'ancien patronage, à proximité du centre bourg, le nouvel équipement communal ouvrira ses portes comme prévu le mercredi 6 juillet, jour du démarrage de l'accueil de loisirs. « *Le calendrier initial a été quasiment respecté* » annonce Anne Perrin, 1^{ère} adjointe déléguée aux Finances communales, à la Jeunesse et à l'Éducation. « *Ce bel équipement est dimensionné aux besoins de la commune.* »

Accessible depuis le carrefour des rues de l'Euclie et des Vieilles Cours, qui a été entièrement réaménagé, l'établissement conçu par le cabinet d'architectes Déesse 23 (Nantes) abritera deux salles d'activités pour les 3-6 ans et les 7-12 ans. Chacune d'elles sera dotée d'un bloc sanitaires et d'une cour indépendante. Le bâtiment disposera également d'espaces annexes polyvalents qui pourront servir de lieux d'activités.

L'ancien patronage, qui a été rénové dans le respect de son style d'origine, accueillera l'espace de restauration. Une cuisine d'aspect très contemporain a été construite dans son prolongement.

Outre l'accueil de loisirs, le Pôle Enfance abritera également l'espace-jeu l'Île aux Trésors à partir de la rentrée prochaine. « *Le nouvel équipement permettra d'offrir un meilleur service aux familles* » souligne Anne Perrin, « *L'accueil de loisirs accueillera les enfants à partir de 3 ans, et non plus 5 ans comme auparavant. Il fonctionnera désormais le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. Un service de restauration sera assuré tous les jours d'ouverture.* »



▼ Monsieur le Maire et les élus ont visité le chantier le 12 mai dernier.

Ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, l'accueil de loisirs du Pôle Enfance sera ouvert pendant les vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 45 (accueil en journée complète avec repas ou en demi-journée avec ou sans repas) et les mercredis après l'école de 12 h à 18 h 45 (demi-journée avec ou sans repas). Les arrivées et les départs se feront le matin de 7 h 30 à 9 h, le midi de 11 h 50 à 12 h 10, l'après-midi de 13 h 10 à 13 h 30 et le soir de 17 h à 18 h 45.

Pendant les vacances scolaires, l'accueil de loisirs sera ouvert prioritairement aux enfants de Lécousse. Les jeunes domiciliés dans une commune extérieure et scolarisés à Lécousse pourront s'inscrire, mais après les Lécousois et dans la limite des places disponibles. Le mercredi, le centre sera ouvert aux Lécousois et aux enfants scolarisés à Lécousse sans ordre de priorité.

Pendant les vacances d'été, les enfants de 10 à 12 ans présents au Pôle Enfance le matin pourront, s'ils le souhaitent, rejoindre le groupe des 10-

16 ans qui est accueilli à la salle Émeraude tous les après-midi de 13 h 30 à 17 h 30.

Pôle Enfance - 1, rue de l'Euclie.
Pour tous renseignements sur l'accueil de loisirs : www.lecouisse.fr - mairie@lecouisse.fr
Tél. 02 99 94 25 05

le saviez-vous ?

Carte T@too

À partir de la rentrée prochaine, les inscriptions à l'accueil de loisirs se feront par Internet sur le compte Carte T@too de la famille. Il s'agit du même compte que celui utilisé pour gérer les activités périscolaires municipales (garderies, cantine, études surveillées, TAP). Les familles qui n'ont pas de compte Carte T@too doivent s'adresser à la mairie afin d'effectuer les démarches nécessaires.

→ Le Pôle Enfance en bref

Les avenants aux marchés de travaux

Le 12 mai dernier, le Conseil municipal a accepté les avenants aux marchés de travaux présentant une moins-value totale de 2 460, 40 €.

L'acquisition de mobilier

Deux prestataires ont été consultés pour l'équipement en mobilier du Pôle Enfance. L'un est spécialisé dans le mobilier de bureau et l'autre dans l'équipement de bâtiments scolaires et accueils de loisirs. Le Conseil municipal a accepté le devis de Burolike-Menon d'un montant de 4 159, 58 € HT pour le pôle administratif, et les devis de la société Mac d'un montant de 6 891,26 € HT pour les salles d'activités et le hall d'accueil, et d'un montant de 6 375, 35 € HT pour la salle de restauration. Le montant total du mobilier s'élève donc à 17 426, 19 € HT, soit 20 911, 43 € TTC.

L'équipement informatique

La société APOGEA, en charge notamment de la maintenance du parc informatique de la mairie, a été sollicitée pour l'acquisition du matériel informatique du Pôle Enfance et la mise en réseau avec la mairie. Le montant total de cette prestation, qui intègre l'installation du matériel et sa maintenance, s'élève à 3 392 € HT, soit 4 070, 40 € TTC.

Le recrutement d'agents

L'ouverture du Pôle Enfance nécessite le recrutement d'agents contractuels afin de renforcer les services communaux. Le 12 mai dernier, le Conseil municipal a autorisé la création de quatre postes : un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 5 juillet 2016, et trois postes d'adjoints d'animation territoriaux à temps non complet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Projet Éducatif

L'accueil de loisirs accueillant désormais les enfants à partir de 3 ans, le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de la commune a été mis à jour afin de prendre en compte cette nouvelle tranche d'âge. Rappelons que le PEDT a pour but d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité entre le temps scolaire, les accueils périscolaires (TAP) et les accueils extrascolaires (accueil de loisirs et accueil Jeunes).

→ Accueil de loisirs : le programme de l'été



L'accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 16 ans sera ouvert du mercredi 6 juillet au vendredi 5 août et du lundi 22 au mercredi 31 août. L'été sera marqué par un événement d'importance puisque les 3-12 ans seront accueillis pour la première fois au Pôle Enfance.

Des thèmes d'animations seront proposés chaque semaine aux différentes tranches d'âge. Diverses sorties seront également organisées tout au long de l'été. Au programme notamment : le Poney Club de Montaubert et l'Aquatis (pour les 3-5 ans), l'aire de jeux Woupi à Rennes et la ferme pédagogique du Haut-Morand à Poilley (pour les 3-11 ans), le Space Laser à Rennes et l'accrobranche de Liffré (pour les 12-16 ans), le parc d'attractions Festyland (pour tous). Une journée avec l'accueil de loisirs de Romagné sera proposée le jeudi 25 août pour les 3-11 ans, tandis que les 6-16 ans participeront à une belle sortie « surprise » le mardi 30 août.

Deux mini-séjours seront programmés en juillet. Les 7-10 ans iront à Mézières-sur-Couesnon du 11 au 13 juillet (escalade, tir à l'arc), tandis que les 10-16 ans se rendront à Arzal, dans le Morbihan, du 18 au 22 juillet (catamaran, escalade, tir à l'arc).

à noter



Accueil de loisirs : en fête le jeudi 7 juillet

À l'occasion de l'ouverture du Pôle Enfance, une petite fête aura lieu à l'accueil de loisirs le jeudi 7 juillet de 17 h 30 à 19 h 30. Un goûter et diverses animations seront proposés aux enfants et à leurs familles. Ce moment de convivialité et d'échange permettra à tous les parents de découvrir les locaux flambant neufs. N'hésitez pas à venir !

ASCA : des activités tout l'été

Pendant l'été, l'Association Sportive Cantonale de Fougères Sud propose également des activités sportives et ludiques pour les jeunes de 10 à 15 ans. Le programme est consultable sur le site : www.ascafougeressud.com

→ École maternelle Montaubert : un projet en arts visuels



Les élèves de grande section ont participé à un très beau projet en arts visuels en liaison avec l'école d'arts plastiques de Fougères Communauté. Intitulé « Ce qui est

caché dans la ville », ce projet a été mis en lumière grâce à Nathalie Leberre, intervenante plasticienne, qui nous a proposé un autre regard sur ce qui nous entoure au quotidien. Manipulant la terre, la peinture céramique, découvrant aussi l'estampage et le frottage sur plaque d'égout, les élèves se sont véritablement régalés, côtoyant des peintres comme Alechinsky ou Paul Klee, au travers de livres d'arts empruntés à la médiathèque de Fougères, mais aussi de très beaux albums de pop up prêtés par la médiathèque de Lécousse. Ce fut

aussi l'occasion de découvrir de très belles expositions à la galerie Albert Bourgeois à Fougères, mais aussi celle sur le « Street art » à la médiathèque de Lécousse.

Tout un programme permettant à chaque élève de cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres, des techniques...

Ce projet s'est terminé par un vernissage dans les locaux de l'école le vendredi 27 mai, ainsi que par un spectacle de fin d'année à la salle Hermine intitulé « La ville et ses habitants ».

→ École élémentaire Montaubert : classe de découverte



Les élèves de CE2 et de CM1 de l'école Montaubert de Lécousse sont partis en classe de découverte à Vernou sur Brenne, en Indre-et-Loire au mois de mars.

Pendant trois jours, ils ont pu découvrir quelques châteaux de la Renaissance : Chenonceau, Amboise et le Clos Lucé.

Ils ont aussi participé à un rallye-nature sur les bords de la Loire. Les enfants sont revenus ravis de leurs visites, mais aussi des jeux et veillées entre copains !

→ École maternelle Notre-Dame : à la ferme pédagogique



Le mardi 3 mai, les élèves de TPS-PS-MS se sont rendus à la ferme pédagogique du Haut-Morand, à Poilley. Après une dégustation de lait frais, les enfants ont pu nourrir les veaux au biberon et assister à la traite des vaches. Ils ont également fabriqué du beurre et appris à distinguer différents types de graines. La journée s'est achevée par la découverte des autres animaux de la ferme : les lapins, les chèvres, les poules et le poussin, le cochon, le poney et l'âne.

→ École élémentaire Notre-Dame : séjour à Tréveneuc



Les enfants de CP et de CE1 ont séjourné trois jours à Tréveneuc, dans les Côtes d'Armor, du 2 au 4 mai. Les activités étaient basées sur le milieu marin : apprentissage de quelques nœuds marins pour réaliser un tableau, observation des oiseaux, visite d'un port. Ils ont également participé à une pêche à pied. Les coquillages et crustacés pêchés ont permis de réaliser un aquarium.



→ Comité des fêtes : le programme de la Saint-Jean



L'édition 2016 de la Fête de la Saint-Jean se déroulera le **samedi 18** et le **dimanche 19 juin** prochains. Voici le programme du week-end :

- **Samedi 18 juin**
- - Courses pédestres : les Foulées de Lécousse.
- **A 16 h**, course enfants 1 360 m. (gratuit).
- **A 17 h**, randonnée pédestre, balade de 1 h 30 environ (gratuit).
- **A 17 h 30**, courses de 5 et 10 km (8 €, inscriptions sur le site : <http://comite-des-fetes.e-monsite.com>)

- **En soirée**, Fête de la musique avec le bagad Raoul II (chants marins, musique bretonne, etc), la chorale Solaria, Flash Night Animations et un grand feu d'artifice.

Dimanche 19 juin

- **De 8 h à 18 h**, vide-greniers réservé uniquement aux particuliers - 3 € l'emplacement de 3, 50 m. Réservation au 02 99 99 98 39.

→ AS Espérance Lécousse : fin de saison pour l'école de foot

La saison s'achève pour l'école de foot de l'AS Espérance Lécousse. Tout au long de l'année, les jeunes U6 à U9 (enfants de 5 à 9 ans) ont pu découvrir le football lors des entraînements le mercredi après-midi et quelques plateaux le samedi matin.

« Cette année, la commune a mis à notre disposition l'une de ses salles. Cela nous a permis d'assurer les séances tous les mercredis, quelle que soit la météo » soulignent les éducateurs du club. « Le club remercie chaleureusement la mairie. Nos jeunes ont apprécié les entraînements en salle. Technique et plaisir ont été au rendez-vous tout au long de l'année. »



→ ACLé : exposition des ateliers créatifs du 18 au 26 juin



▼ Les membres de l'atelier cartonnage en plein travail.

En 2013, l'ACLé avait organisé pour la première fois une exposition des travaux des ateliers créatifs. En raison du grand succès, l'association renouvelle l'expérience cette année. L'exposition se déroulera du 18 au 26 juin à l'espace Irène Frain. Au programme : des œuvres créatives et très originales réalisées au cours des ateliers d'art floral, aquarelle, cartonnage, encadrement, pastel, modélisme et scrapbooking. L'entrée sera gratuite, avec possibilité de faire

un don au profit de l'association Lola'ström. Cette association vient en aide à la petite Lola, qui est atteinte du syndrome d'Alström. Une tombola permettra également de gagner des lots.

- du 18 au 26 juin à l'espace Irène Frain, le samedi 18 et dimanche 19 juin de 10 h à 18 h 30, le lundi 20, mardi 21, jeudi 23 et vendredi 24 juin de 14 h 30 à 18 h 30, le samedi 25 et dimanche 26 juin de 14 h 30 à 18 h.

agenda



2 septembre Soirée des associations

A partir de 18 h, salle Hermine. Toutes les associations seront présentes pour répondre à vos questions sur leurs activités et prendre vos inscriptions pour l'année.

et aussi...

Sarah Beucher en tournée

En juillet prochain, la jeune Lécousoise Sarah Beucher partira en tournée avec « Walden », le duo rock-folk qu'elle forme avec Romain Tellier. Elle réalisera un court-métrage au cours de cette tournée qui durera entre 7 et 10 jours. Le Conseil municipal a décidé de lui allouer une bourse Jeune d'un montant de 200 €.

→ Exposition : les bonsaïs à l'honneur en novembre



L'exposition de fin d'année organisée par la commission municipale Animation Culture devrait une nouvelle fois attirer de nombreux visiteurs en mettant à

l'honneur les bonsaïs. Ces arbres miniatures, dont la culture fait partie des arts traditionnels asiatiques, ont de nombreux adeptes. Le Club Coglais Bonsaï, association très réputée qui fait partie de la Fédération Française de Bonsaï, présentera une trentaine d'arbres d'extérieur. Et non des moindres : certains spécimens ont été sélectionnés pour participer à des expositions nationales.

L'exposition se déroulera du vendredi 4 au dimanche 6 novembre. « L'événement ne durera qu'un week-end car la chaleur à l'intérieur de la salle risquerait de fragiliser les arbres » précise Mylène Le Berrigaud, adjointe

déléguée à l'Urbanisme, l'Action culturelle et la Vie associative. « L'automne est une saison idéale pour exposer les bonsaïs car les couleurs sont très belles. Au cours du week-end, les membres du club assureront des démonstrations et apporteront des conseils pour cultiver les arbres. »



→ L'Homage aux « morts pour la France »



Nous poursuivons notre série consacrée aux soldats lécousois de la Première Guerre mondiale dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts. Quatre d'entre eux, morts au combat en 1916, sont évoqués ici dans l'ordre chronologique de leur décès. Cinq autres le seront dans le journal municipal de décembre.

Joseph Martin

Fils de Joseph et Jeanne Martin, cultivateurs à Vilherbue en Lécousse, il est né le 30 décembre 1882. Il a un frère et cinq sœurs. L'une d'elles meurt à l'âge de 7 mois. Cultivateur domicilié à la Guiberdière en Lécousse, il se marie le 24 avril 1907 avec Marie Angenard. Le couple aura deux fils, dont l'un mourra accidentellement à l'âge de quatre mois. En 1903 et 1904, il est ajourné pour faiblesse. En 1905, il est classé dans les services auxiliaires pour faiblesse. Il est finalement incorporé à compter du 21 décembre 1914 au 70^e Régiment d'Infanterie. Il est tué à l'ennemi le 3 juin 1916 à 2 h, à Béthincourt Mort-Homme (Meuse). Il est inhumé le 6 juin au cimetière militaire de Fromeréville, puis au cimetière de Lécousse. Blessé le 29 août 1914 à la Vallée-au-Blé (Aisne) et le 25 septembre 1915 à Aubérive (Marne), son frère Louis obtiendra la Croix de guerre avec palme. L'un de ses beaux-frères, François Avril, a également été tué à l'ennemi le 17 mai 1916.



▲ Deux croix restées en l'état au Mort-Homme.



▲ La nécropole de Douaumont.

Charles Frémy

Né à Fougères le 27 septembre 1869, il est le fils de Louis et Marie Frémy. Il se marie le 29 novembre 1890 à Fougères avec Eugénie Prodhomme. Le couple aura quatre enfants. Chaussonnier chez Bellon, il est domicilié à la Haute Bourgère en Lécousse. Classé dans les services auxiliaires (cicatrice étendue du membre supérieur droit, suite de brûlure), il est reconnu apte au service armé au conseil de révision du 21 novembre 1914. Il est incorporé à compter du 15 avril 1915 au 76^e Régiment d'Infanterie Territoriale. Il rejoint le service de Garde des Voies de Navigation de la 21^e région le 19 mai 1915. Il décède de maladie (septicémie généralisée) le 8 juin 1916 à Fougères. Un secours de 150 F est versé à son épouse le 31 juillet 1916.

Joseph Masson

Fils de Julien et Marie Masson, il est né à Fougères le 2 avril 1893. Il est le cadet d'une fratrie de 11 enfants, dont deux mourront en bas âge. Domicilié à Maison Neuve en Lécousse, il est scieur-chauffeur à la scierie Masson. Il est incorporé à compter du 27 novembre 1913 au 130^e Régiment d'Infanterie. Blessé à la jambe, il est hospitalisé à Oullins (Rhône) du 5 octobre 1915 au 4 février 1916, puis à l'hôpital des convalescents de Lyon du 4 au 14 février 1916. Passé au 54^e RI le 21 avril 1916, il est tué à l'ennemi le 22 juin 1916 à Damloup (Meuse). La médaille militaire lui sera décernée en 1921 : « Brave soldat tombé pour la France le 22 juin 1916 à Damloup en faisant son devoir ». En campagne contre l'Allemagne jusqu'en 1915, trois de ses frères seront détachés dans diverses entreprises à Paris, Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire), Laignelet ou Lécousse.

Marie Joseph Petit

Né le 31 octobre 1887 à La Gautrais en Lécousse, il est le fils de Joseph et Thérèse Petit. Il a huit frères et sœurs. Cultivateur domicilié au lieu-dit Le Pont en Lécousse, il est incorporé à compter du 7 octobre 1908 au 41^e Régiment d'Infanterie. En disponibilité depuis le 25 septembre 1910, il est rappelé à l'activité par l'ordre de mobilisation générale du 2 août 1914. Caporal au 241^e Régiment d'Infanterie 18^e compagnie, il meurt pour la France le 27 juin 1916 à Fleury (Meuse). Constant, l'un de ses frères, décèdera en captivité le 25 juillet 1918.



▲ L'ossuaire de Douaumont (vue arrière).



Etat-civil

Naissances du 10 mars au 23 mars 2016

10 mars : Louka ANDRE - 18, La Guiberdière
 11 mars : Saül GARNIER - 33, rue du Pont Sec
 23 mars : Alice DELAUNAY - 10, Chemin de la République

Décès du 17 mars au 11 mai 2016

17 mars : Pascal LE DU - 2, rue François Cevert
 6 avril : Bernard FÉVRIER - 3, boulevard de Bliche
 11 mai : Marie HOUSTIN née ROUSSEL - 55, rue du Pont Sec

Les permis de construire

M. et Mme Mathieu JARRY, 11 boulevard de Pontlevoy : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 30 novembre 2015.
 SAS MABIMMO, 18 et 20 rue Saint Anne : construction de deux pavillons T5. Arrêté du 28 décembre 2015.
 SAS MABIMMO, 7 et 9 rue Saint Anne : construction de deux pavillons T4. Arrêté du 28 décembre 2015.
 SAS MABIMMO, 3 et 5 rue Saint Anne : construction de deux pavillons T4. Arrêté du 28 décembre 2015.
 M. et Mme Gilles BERTEI, 8 rue Adélaïde Daligaut : extension de l'habitation. Arrêté du 17 mars 2016.
 M. Armel ALLAIS, 1 bis Chemin de la République : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 19 avril 2016.
 M. Jean-François LEGROS, 11 rue Claude Debussy : construction d'un abri voiture et d'un abri de jardin. Arrêté du 19 avril 2016.
 Mme Chantal PRAMPART, 11 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 9 mai 2016.
 M. Christian CHEMIN, 25 la Chaunière : construction d'un abri de jardin, d'une pergola et d'un local technique. Arrêté du 9 mai 2016.
 M. Sébastien SALLE et Mme Claire DUCREUX, 1 rue Saint Yves : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 9 mai 2016.
 Mme Laetitia SIMON, 15 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 9 mai 2016.
 M. Sébastien DERIDE et Mme Audrey MENEUX, 13 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12 mai 2016.
 M. Ahmed MDINI, 7 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12 mai 2016.
 M. Vincenzo SURIANI et Mme Manon PASTOR ABAD, 5 rue Jeanne de France : construction d'une maison d'habitation. Arrêté du 12 mai 2016.

Les déclarations préalables

Mme Fabienne HENRI, 2 rue des Tonneliers : extension de l'habitation. Accordé le 14 mars 2016.
 M. Alexandre TOURMEN, 5 Allée du Levant : construction d'un abri de jardin. Accordé le 17 mars 2016.
 M. Etienne BESNEVILLE et Mme Sidonie COUDRAIS, 8 rue Jeanne Laurent : construction d'un carport. Accordé le 17 mars 2016.
 Mme Nancy SALLENAVE-POUSSE, 23 rue de la Basse Porte : modification de clôture. Accepté le 23 mars 2016.
 M. et Mme Philippe CADIEU, 44 A Chemin de la République : extension de l'habitation. Accordé le 30 mars 2016.
 M. Cédric HELLOUIN, 10 rue Bouëssel du Bourg : modification d'une fenêtre en porte. Accepté le 4 avril 2016.
 M. Benoît ROUSSEL, 4 rue de la Noë : création d'une fenêtre. Accepté le 11 avril 2016.
 M. Hubert GAVARD, 21 rue des Potiers : rehaussement d'un muret existant. Accepté le 24 avril 2016.
 M. Pascal ROULAND, 2 rue Prairie de la Roche : pose de panneaux photovoltaïques. Accepté le 24 avril 2016.
 M. René BOULET, 23 rue Mozart : construction d'un auvent. Accepté le 22 mai 2016.



Hôtel de ville

Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville,
1 parvis des Droits de l'homme.
35133 - Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05
Fax : 02 99 99 61 24
<http://www.lecouisse.fr>
mairie@lecouisse.fr



ADMR permanence

L'ADMR assure une permanence en mairie le dernier mardi de chaque mois, de 10 h à 12 h

Les n°s utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Psychologue - psychanalyste :

Cyril Lucas 02 23 51 00 41

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagouet-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

ADMR :

02 99 98 97 55

- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOLETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT

12 rue Pouillet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311

Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimault@orange.fr

Restez connecté !

■ www.lesurf.fr

■ Facebook

■ La Boutique
Rue des frères Devéria

■ 02 99 99 08 77



Et maintenant **UN SITE INTERNET MOBILE !**
m.lesurf.fr



www.lesurf.fr

VERANDA TOUS STYLES - STORES - VOLETS ROULANTS

Conception - Plan - Devis - Permis de construire
Réalisation tous corps d'états



Nous construisons vos idées...



Roger LESTAS

Port. 06 80 99 40 14

cvb.rogerlestas@orange.fr

9 rue de la Croix Dorée

35133 LECOUSSE

Tél. 02 99 94 86 19

www.cvb-veranda.fr



chez E.Leclerc, vous savez que vous achetez moins cher.



Poissonnerie

- Cuisson rapide et gratuite de vos coquillages et crustacés à la vapeur sèche.
- Plateau de fruits de mer sur commande



Traiteur

- Mariage
- Réception
- Cocktail



Espace technique

- Multimédia ■ Photo
- Téléphone :
VIRGIN MOBILE - BOUYGUES TELECOM
ORANGE - LECLERC MOBILE
- CD ■ Vidéo ■ TV
- Petit électroménager



Presse

- Française des Jeux
- Développement photo



Sandwicherie

- Boissons froides ou chaudes
- Plats chauds, sandwiches
- Desserts, viennoiseries



L'espace vert

- Compositions Florales et Cadeaux
- 02 99 99 31 89



leclerc drive

- Vos courses en 1 clic !
leclercdrive.fr

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 

Route de Rennes **LÉCOUSSE**



24h/24